



**SESSION DU CONSEIL N° 96-07  
28 juin 1996**

**Compte rendu sommaire**

Les représentants suppléants désignés ont tenu une séance extraordinaire le 28 juin 1996, par voie de conférence téléphonique. L'ordre du jour est présenté à l'annexe « A ». M. Anthony Clarke préside la réunion. M. William Nitze et M. José Luis Samaniego représentent les États-Unis et le Mexique, respectivement. M. Jonathan Plaut, président du CCPM, et M. Victor Lichtinger, directeur exécutif du Secrétariat, participent aussi à la conférence téléphonique. D'autres hauts responsables sont présents.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS**

Le Mexique demande que l'on modifie l'ordre du jour et que l'on supprime à ce stade-ci la discussion relative au dossier établi en vertu de l'article 14 sur Cozumel. Les représentants du Conseil conviennent de discuter officieusement de ce point dans le cadre d'une conférence téléphonique, le vendredi 5 juillet, à 8 h 30. L'ordre du jour est adopté.

**Suivi : Parties**

**OBSERVATIONS DU PRÉSIDENT DU CCPM**

Dans ses observations, M. Jonathan Plaut, président du CCPM, rend compte de la première réunion publique régionale qui a eu lieu à Montréal. Il fait également part des préparatifs de la deuxième réunion publique régionale qui se tiendra à San Diego et de la séance publique du Conseil qui se tiendra à Toronto. Un projet de compte rendu de la première réunion sera disponible au début de juillet. Le Conseil sera renseigné sur le résultat de ces rencontres au cours du déjeuner, le 1<sup>er</sup> août (voir la section « Conseils au CCPM »). Un compte rendu définitif sera produit d'ici la mi-septembre.

**Suivi : CCPM**

Le président du CCPM informe aussi le Conseil que le Secrétariat a renseigné le CCPM sur la notification au Conseil concernant la préparation d'un dossier factuel en vertu de l'article 14, relativement à la construction d'un quai et d'installations portuaires à Cozumel (Mexique).

**Suivi : Aucun**

**OBSERVATIONS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF**

Vu l'ordre du jour chargé et le peu de temps disponible, le directeur exécutif offre de ne pas faire d'observations.

**Suivi : Aucun**

**SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL - 1996**

**Éléments principaux de l'ordre du jour :** Les documents définitifs concernant à la partie *Sujets de discussion* de l'ordre du jour de la séance à huis clos sont présentés aux représentants du Conseil.

**Prochaine session ordinaire :** Les États-Unis établiront un projet de résolution sur la date de la prochaine session ordinaire du Conseil, et les membres du CPG en discuteront.

**Suivi : É.-U./CPG/Secrétariat**

**Conseils au CCPM :** Le président du CCPM présente les points que les membres de ce dernier présenteront au cours d'un déjeuner avec le Conseil. Ces points comprendront une mise à jour sur les réunions publiques ainsi qu'une discussion sur le programme et le budget annuels de 1997.

En réponse à une demande du Conseil, le CCPM invite un observateur d'Amérique centrale (*Comisión Centro Americana de Ambiente y Desarrollo (CCAD)*) de même qu'un observateur chilien (*Comisión Nacional del Medio Ambiente (CONAMA)*), à la session du CCPM et à la réunion publique du Conseil.

Le Secrétariat ayant reçu une demande du directeur du PNUE pour l'Amérique du Nord, qui désire assister à titre d'observateur à la session du Conseil, le directeur exécutif soulève la question du besoin de disposer d'une politique au sujet des observateurs présents aux séances à huis clos du Conseil. Il est convenu à ce stade-ci que la séance à huis clos demeurera fermée à tous les observateurs et que l'on examinera à une date ultérieure la question d'établir une politique.

**Suivi : Aucun**

**Mise à jour sur la réunion publique et la participation du grand public:** À ce jour, 40 demandes de présentation d'un exposé ont été reçues. Le Secrétariat et le président du CCPM présenteront, d'ici le 12 juillet, un projet tendant à la sélection d'intervenants, qui tiendra compte de l'équilibre de nationalités, de régions, de secteurs industriels et de sujets.

**Suivi : CCPM/Secrétariat**

**Rapports d'étape :** Les points faisant l'objet d'un rapport d'étape de la part du Secrétariat sont examinés. Deux point supplémentaires sont ajoutés : Cartes des écorégions de l'Amérique du Nord et Système intégré de gestion de l'environnement en Amérique du Nord (y compris le projet de cartographie frontalière).

**Suivi : Secrétariat**

**Programme et budget pour 1997 :** Le directeur exécutif renseigne les Parties sur l'état d'avancement du document de discussion destiné au Conseil. Le Canada et le Mexique soumettront au Secrétariat, avant le 5 juillet prochain, leur contribution concernant le programme de 1997. Les Parties peuvent, si elles le désirent, s'échanger leurs observations.

**Suivi : Secrétariat/Parties**

**Examen et mise au point définitive du communiqué de la session :** L'ébauche de communiqué sera envoyée au Conseil dès qu'elle sera disponible. Le Secrétariat travaille avec les cabinets des trois ministres au sujet de cette question.

**Suivi : Secrétariat**

**Programme général :** Le Canada rend compte de l'avancement du programme général et présente un aperçu approximatif des principales activités prévues pour le mercredi 31 juillet, à compter de 11 h 30. La séance des représentants suppléants demeure inscrite, provisoirement, à l'ordre du jour de la matinée.

Le programme ministériel provisoire sera modifié afin d'intégrer la conférence de presse prévue pour 12 h 00, le vendredi.

**Suivi : Secrétariat****COMPTE RENDUS SOMMAIRES DES SESSIONS N<sup>OS</sup> 96-5 ET 96-6**

Le compte rendu sommaire relatif à la session n° 96-5 est adopté. Le compte rendu sommaire relatif à la session n° 96-6 est lui aussi approuvé sous réserve de modification du libellé de la section portant sur l'article 14, dont il sera question au cours de la prochaine téléconférence.

**Suivi : Parties/Secrétariat****ACCORD DE SIÈGE**

Le Canada rend compte des progrès accomplis sur ce plan et réitère le besoin d'obtenir une note diplomatique du Mexique au sujet de la réciprocité en matière fiscale, ce qui permettrait de clore le processus. Le Mexique a répondu que la note sera envoyée la semaine prochaine.

Le directeur exécutif fait aussi état des articles V, XII et XIII, qui sont aussi en instance. Le Secrétariat reconnaît les efforts que fait Affaires étrangères Canada pour régler ces questions. Le Secrétariat attend de recevoir de ce ministère la version la plus récente de l'Accord de siège, afin de pouvoir la remettre aux Parties et de la signer.

**Suivi : Mexique/Canada****ACCORD AVEC LE QUÉBEC**

Le directeur exécutif renseigne les Parties sur cette question et fait remarquer qu'elle est subordonnée à la signature de l'Accord de siège.

**Suivi : Canada****ACCORD SUR LE REMBOURSEMENT DE TAXES**

Les É.-U. expliquent qu'une décision sur la question sera prise très bientôt.

**Suivi : É.-U.**

**PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS**

Le Secrétariat résumera d'ici au 12 juillet les observations découlant de la discussion que les Parties ont eue dernièrement sur la question.

**Suivi : Secrétariat**

**EXACTITUDE LINGUISTIQUE**

Le Canada a envoyé au Secrétariat une nouvelle version française de l'Accord. Il est suggéré que cette version soit approuvée par le Conseil à Toronto. Les États-Unis font remarquer qu'il faut d'abord que le Département d'État l'examine, ce qui pourrait retarder le travail.

La version espagnole de l'Accord a été révisée par le Mexique et les États Unis.

**Suivi : É.-U./Secrétariat**

**RÈGLES DE LA CCE - TRADUCTION EN ESPAGNOL**

La discussion sur ce point est reportée à une date ultérieure.

**Suivi : Secrétariat**

**MODÈLES DE RÈGLES EN VUE DU RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS**

Les États-Unis ont envoyé aux parties une proposition qu'ils ont établie. Les autres Parties ont mis au point des processus d'examen inter-organismes. Le Canada et le Mexique ont convenu de fournir leurs commentaires cet automne. La réunion doit être organisée.

**Suivi : Canada/Mexique**

**GROUPES DE TRAVAIL DE LA CCE**

Le CPG et le Secrétariat traiteront de la question des groupes de travail de la CCE.

**Suivi : CPG/Secrétariat**

**PROGRAMME ET BUDGET POUR 1996**

Cette résolution, laquelle est présentée à l'Annexe B, est adoptée par les Parties.

**Suivi : Parties**

**PROCHAINE SESSION**

Une conférence téléphonique des représentants suppléants est fixée au 24 juillet, à 14 h.

**Suivi : Parties/Secrétariat**

La séance est levée à 17 h 45, le 28 juin 1996.

Rédacteur : Cristóbal Vignal  
10 juillet 1996

SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N<sup>o</sup> 96-07

Se tiendra par téléconférence le vendredi 28 juin 1996  
de 13 h à 17 h (heure de l'Est) / de 12 h à 16 h (heure du Mexique)

**Ordre du jour annoté**

PRÉSIDENCE : A. Clarke (Canada)

- Point 1 Identification des participants et adoption de l'ordre du jour
- Point 2 Compte rendu du président du CCPM
- Point 3 Compte rendu du directeur exécutif
- Point 4 Session ordinaire du Conseil en 1996
  - Point 4.1 Questions de fond à inscrire à l'ordre du jour
  - Point 4.2 Programme général
  - Point 4.3 Logistique et autres questions
- Point 5 Article 14 de l'ANACDE - Processus
- Point 6 Points de la session no 96-06 reportés à la présente session
  - Point 6.1 Adoption des comptes rendus sommaires des sessions n<sup>os</sup> 96-05 et 96-06
  - Point 6.2 Adoption officielle du Programme et du budget de 1996
  - Point 6.3 Accord de siège avec le Canada
  - Point 6.4 Accord avec la province de Québec
  - Point 6.5 Accord avec les États-Unis concernant le remboursement des impôts
  - Point 6.6 Privilèges et immunités - plan d'action
  - Point 6.7 Exactitude linguistique de l'ANACDE
  - Point 6.8 Règles de la CCE - traduction en espagnol
  - Point 6.9 Règles types concernant le règlement des différends
  - Point 6.10 Groupes de travail de la CCE
- Point 7 Prochaines sessions

SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N° 96-07

ANNOTATIONS

**Point 1. Adoption de l'ordre du jour**

DOCUMENTS :

- a) Ordre du jour provisoire annoté C/C.01/96-07/AGEN/01/Rev.1

**Point 2. Compte rendu du président du CCPM**

Ce point est régulièrement inscrit à l'ordre du jour pour permettre au président du CCPM de tenir les représentants du Conseil au courant des activités du Comité. Il fera un compte rendu de la séance publique tenue le 21 juin à Montréal ainsi que de la session du CCPM du 20 juin.

MESURE : Information

DOCUMENTS : Aucun

**Point 3. Compte rendu du directeur exécutif**

Ce point est régulièrement inscrit à l'ordre du jour pour permettre au directeur exécutif de tenir les représentants du Conseil au courant des activités du Secrétariat.

MESURE : Information

DOCUMENTS : Aucun

**Point 4. Session ordinaire du Conseil en 1996**

Ce point vise à examiner les progrès accomplis et à parachever les plans en vue de la session ordinaire des 1<sup>er</sup> et 2 août. Il est important de conclure la discussion sur les questions de fond à inscrire à l'ordre du jour ministériel si l'on veut préparer et parachever à temps les documents de référence en vue de la séance des ministres. La discussion sera axée sur les points suivants :

- Les questions de fond à inscrire à l'ordre du jour ministériel
- Le programme général
- La logistique et d'autres questions

**Point 4.1 Questions de fond à inscrire à l'ordre du jour**

Ce point est destiné à lancer la discussion sur les questions de fond à inscrire à l'ordre du jour ministériel qui méritaient d'être réexaminées ou qui sont restées en suspens à la session n° 96-06 du 7 juin. Le Secrétariat sollicite des directives en vue de parachever l'ordre du jour provisoire général et les documents de référence. Le Secrétariat désire également être conseillé quant à la structure du communiqué final.

MESURE : Discussion

DOCUMENTS :

- a) Ordre du jour provisoire annoté, Rév. 5 C/96-00/AGEN/00/Rev.5  
b) Documents pré-session (référence à la session 96-00)

**Point 4.2 Programme général**

Examen du programme provisoire de la session en vue d'y apporter les derniers ajustements.

MESURE : Discussion

DOCUMENTS :

- a) Programme général préliminaire, Rév. 4 (distribué le 24 mai) C/96-00/PLAN/02/Rev.4
- b) Programme ministériel provisoire C/96-00/PLAN/03

**Point 4.3 Logistique et autres questions**

Le Secrétariat et le Canada (le pays hôte) donneront de l'information à caractère logistique. En tenant pour acquis que la session se tiendra du 31 juillet au 2 août, le Secrétariat a fixé des jalons clés de planification jusqu'à la tenue de la session. Les représentants suppléants sont conviés à les examiner et à formuler des remarques.

MESURE : Discussion

DOCUMENTS :

- a) Jalons clés, Rév. 4 C/96-00/PLAN/01/Rev.4

**Point 5. Article 14 de l'ANACDE - Processus**

Ce point sert de suivi à la session n° 96-06 et doit permettre au Conseil d'entamer une discussion sur le processus d'examen des recommandations que le Secrétariat formule en vertu de l'article 14 de l'ANACDE.

MESURE : Discussion

DOCUMENTS : Aucun

**Point 6. Points de la session n° 96-06 reportés à la présente session**

Il s'agit d'examiner les points qui ont été reportés lors de la session n° 96-06 du 7 juin.

**Point 6.1 Adoption des comptes rendus sommaires des sessions n°s 96-05 et 96-06**

MESURE : Examen et adoption

DOCUMENTS :

- a) Ébauche du compte rendu de la session n° 96-05 C/C.01/96-05/SR/01/
- b) Ébauche du compte rendu de la session n° 96-06 C/C.01/96-06/SR/01/

**Point 6.2 Adoption officielle du Programme et du budget de 1996**

Lors de la session n° 96-05, l'adoption d'une ébauche de résolution révisée approuvant officiellement le Programme et le budget de 1996 a été reportée à la présente session pour que chaque Partie ait le temps de l'examiner plus en détail. Si les Parties ne sont pas en mesure d'adopter cette ébauche de résolution, les représentants suppléants pourraient convenir d'un processus et d'une échéance afin de régler cette question avant la tenue de la prochaine session ordinaire.

MESURE : Discussion

DOCUMENTS :

- a) Résolution n° 96-01, Rév. 3 C/C.01/96-06/RES/02/Rev.3

**Point 6.3 Accord de siège avec le Canada**

Le Canada et le Secrétariat feront état des progrès, des questions en suspens et des délais d'achèvement du processus de modification de l'Accord de siège. Par voie de résolution, le Conseil est convié à autoriser le directeur exécutif à signer l'Accord de siège modifié, en son nom, lorsque chaque Partie y aura donné son accord.

MESURE : Discussion et adoption de la résolution n° 96-02

DOCUMENTS :

- a) Ébauche de la résolution du Conseil et note d'accompagnement C/C.01/96-06/RES/01
- b) Résolution du Conseil n° 1:4

#### **Point 6.4 Accord avec la province de Québec**

Le Canada et le Secrétariat feront état des progrès, des questions en cours et des délais d'achèvement du processus de négociation d'un accord avec le gouvernement du Québec.

MESURE : Information

DOCUMENTS : Aucun

#### **Point 6.5 Accord avec les États-Unis concernant le remboursement des impôts**

Les États-Unis et le Secrétariat feront part d'une approche prometteuse, des questions en cours et des délais d'achèvement du processus de négociation d'un accord concernant le remboursement des impôts.

MESURE : Information

DOCUMENTS : Aucun

#### **Point 6.6 Privilèges et immunités : plan d'action**

Lors de la session du Conseil des 6 et 7 mars, les représentants suppléants ont convenu que chaque Partie déterminera, de concert avec le Secrétariat, les mesures à prendre pour que l'ensemble des privilèges et immunités prescrits à l'article 44 de l'ANACDE s'appliquent au Secrétariat et à son personnel. Ils ont en outre convenu que ces mesures seraient regroupées dans un plan d'action (par un Groupe spécial constitué à cette fin le 7 mars) et que ce plan serait examiné au cours de la téléconférence du 28 mars. La discussion sur un plan d'action a été reportée à la téléconférence du 22 avril et, à cette occasion, le Canada et les États-Unis ont mentionné les mesures qu'ils envisagent d'adopter. On ne dispose d'aucune liste complète des mesures envisagées par chaque Partie et de leur date de mise en application.

MESURE : Discussion

DOCUMENTS :

- a) Ébauche du compte rendu de la session n° 96-05, p. 2 C/C.01/96-05/SR/01/
- b) Compte rendu définitif de la session n° 96-04, p. 1 C/C.01/96-04/SR/01/final
- c) Compte rendu définitif de la session n° 96-03, p. 5 C/C.01/96-03/SR/01/final

#### **Point 6.7 Exactitude linguistique de l'ANACDE**

Dans le cadre de la session n° 96-03, le Secrétariat a informé le Conseil qu'il est souvent requis de distribuer des copies de l'Accord à des experts, à des consultants et au grand public, et que, jusqu'à présent, la CCE n'en a pas encore publié de version officielle. Les représentants suppléants ont alors accepté la proposition de réviser les versions française et espagnole de l'ANACDE, en vue de s'assurer de l'exactitude linguistique de l'énoncé et de publier une version officielle de la CCE dans les trois langues à la suite d'un échange de notes diplomatiques entre les Parties. Chaque pays et le Secrétariat ont désigné un représentant dans la perspective de parachever cette tâche pour la mi-juin.

Les Parties et le Secrétariat feront rapport des progrès accomplis, des questions en suspens et des délais d'achèvement.

MESURE : Information

DOCUMENTS :

- a) Compte rendu définitif de la session n° 96-03, p. 5 C/C.01/96-03/SR/01/final

### **Point 6.8 Règles de la CCE - Traduction en espagnol**

Lors de la session n° 96-03, le Conseil a convenu de la nécessité de disposer d'une version espagnole des Règles de la CCE et a demandé au Secrétariat de se charger de cette tâche en collaboration avec les Parties. Le Secrétariat fera état des progrès accomplis et des délais d'achèvement. Une première ébauche des Règles (4) a été distribuée le 17 mai.

MESURE : Information

DOCUMENTS :

- |  |                          |
|--|--------------------------|
| a) Compte rendu définitif de la session n° 96-03, p. 5 | C/C.01/96-03/SR/01/final |
| b) Règles de procédure du Conseil                      | C/C.01/96-06/DISC/01     |
| c) Règles de procédure du CCPM                         | C/C.01/96-06/DISC/02     |
| d) Règles de gestion financière                        | C/C.01/96-06/DISC/03     |
| e) Règles sur l'emploi                                 | C/C.01/96-06/DISC/04     |

### **Point 6.9 Règles types concernant le règlement des différends**

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour lors de la session du 7 juin. Les États-Unis feront un exposé à ce sujet.

MESURE : Information

DOCUMENTS : Aucun

### **Point 6.10 Groupes de travail de la CCE**

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour lors de la session du 7 juin, à la demande du Mexique et à la suite de la note du directeur exécutif sur cette question.

MESURE : Information

DOCUMENTS :

- a) Note du directeur exécutif en date du 26 avril 1995.

### **Point 7. Prochaines sessions**

Ce point vise à examiner un projet de calendrier des téléconférences et des réunions établi en fonction des dates de la session ordinaire du Conseil.

31 juillet	Réunion à Toronto
<b>1<sup>er</sup> et 2 août</b>	<b>Session ordinaire annuelle du Conseil</b>
Septembre (prov.)	Téléconférence
Octobre (prov.)	Réunion à Montréal
Décembre (prov.)	Téléconférence

MESURE : Confirmer la date de la prochaine session et les points clés à inscrire à l'ordre du jour.

Montréal, le 28 juin 1996

RÉSOLUTION DU CONSEIL N° 96-1

**Programme et budget 1996**

LE CONSEIL

APPROUVE le Programme et le budget 1996 soumis le 7 mars 1996;

HABILITE le directeur exécutif à mettre en oeuvre le Programme 1996 en conformité avec l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement*, les Règles de la CCE et les résolutions du Conseil qui s'y rapportent;

ACCEPTE ET ORDONNE, nonobstant les paragraphes 5(3), 5(4) et 5.6, des *Règles de gestion financière*, de verser immédiatement au crédit du fonds général de la Commission la fraction des fonds excédentaires de l'exercice financier 1995 qui équivaut à cinq pour cent (5 %) du budget de la Commission pour ledit exercice, et ce, en vertu de l'alinéa 6(2)b) desdites règles;

DÉROGE, nonobstant les paragraphes 5(3) et 5(4) des *Règles de gestion financière*, à l'application de l'alinéa 5(6)b) desdites règles afin que la fraction des fonds excédentaires de l'exercice financier 1995 que la Commission devrait normalement défalquer de la quote-part des États-Unis et du Mexique, serve, à la demande des deux Parties en question, à financer le projet 96-09-02 décrit dans la version du Programme et budget 1996 datée du 7 mars 1996;

ORDONNE de défalquer de la quote-part du Canada la fraction des fonds excédentaires de l'exercice financier 1995 qui lui revient, et ce, en vertu de l'alinéa 5(6)b) des *Règles de gestion financière*, et de porter cette fraction à son crédit dans le cadre de l'exercice financier 1996.

CHARGE le directeur exécutif de procéder aux ajustements définitifs susmentionnés, à savoir d'appliquer ou de créditer les fonds excédentaires à la clôture de l'exercice courant de la Commission, soit le 31 décembre 1996.

ADOPTÉ AU NOM DU CONSEIL :

Jose Luis Samaniego (gouvernement des États-Unis du Mexique)

William Nitze (gouvernement des États-Unis d'Amérique)

Anthony Clarke (gouvernement du Canada)

ATTESTÉ PAR :

(S) Victor Lichtinger

---

Victor Lichtinger  
Directeur exécutif